

SOUVENIR DE TRANSPORTS JUDICIAIRES

à *M. Labori, avocat près la Cour d'appel.*

CHER MONSIEUR,

Vous avez fait appel, — pour intéresser, pensez-vous, vos lecteurs — à mes spéculations de sociologue, à mes théories de criminaliste, à mes chiffres de statisticien. Mais voici qu'en me recueillant pour songer à ce que je pourrais bien vous dire, je revois sortir peu à peu de l'ombre de ma mémoire, je ne sais pourquoi, les spectres de tous les criminels grands ou petits que j'ai vus défiler dans mon ancienne vie judiciaire ; ils me parlent encore, ils me répondent ; je reconnais les lieux, presque toujours pittoresques, où ils ont laissé les vestiges de leurs méfaits, taches de sang, carreaux brisés, empreintes de pas ; et de ce passé triste de dix-huit ans d'Instruction criminelle, l'évocation me captive si fort malgré tout, que je ne puis résister au désir de vous en détacher quelques silhouettes, souvenirs épars d'un juge d'instruction de province, d'une province reculée, réputée retardataire, en voie de rapides transformations sociales d'ailleurs, mais où, fort heureusement, les paysages n'ont pas changé. Un paysagiste, en effet, eût trouvé son compte à être magistrat instructeur en ce coin sarladais du Périgord, où j'ai toujours admiré et déploré l'instinct spécial qui pousse les malfaiteurs à choisir les sites les plus riants ou les plus délicieusement sauvages comme théâtre de leurs exploits. Les assassins m'ont gâté mon pays natal ; il n'est presque pas d'endroit charmant dans la vallée de la Dordogne, de la Vézère, du Céou, ou sur les collines environnantes, ravonnées, accentuées de rochers, incrustées de ruines féodales, il n'est pas de grottes ou de cavernes, même les cavernes préhistoriques des Eyzies, qui ne s'associe à jamais dans mon esprit à l'image de quelque homicide, guet-apens conjugal, vendetta familiale, infanticide, ou du moins de quelque vol avec effraction et escalade.

Est-ce à cause de cet attrait d'une nature accidentée qu'on a eu de tout temps, au tribunal de Sarlat, un goût prononcé pour les transports de justice, soit criminels, soit civils ? Je ne le crois pas, je crains plutôt que si l'on remontait aux causes anciennes de cette habitude locale, on ne vînt à découvrir dans le passé quelque mobile moins esthétique, tiré de l'excellente cuisine habituelle aux auberges de la

région, si tant est que le désir de faire bonne justice ne suffise pas entièrement à rendre compte de ce penchant traditionnel. Quoi qu'il en soit, je dois dire tout d'abord que je l'approuve pleinement, du moins en matière criminelle. En matière civile, c'est différent. Sur une vingtaine de transports civils auxquels j'ai pris part comme juge, je ne me souviens que d'un seul dont l'utilité fût bien démontrée. Il s'agissait le plus souvent de questions de servitude, de chemin de passage, notamment, où la valeur pécuniaire de la demande n'égalait pas, je ne dis pas la moitié, mais le quart ou même le dixième des frais du procès. Arrivés sur les lieux, l'objet de la contestation apparaissait à tous si misérable que c'était une stupéfaction générale et comme un remords d'être venus, si coûteusement, pour si peu de chose. On s'évertuait alors, un peu tard, à accorder les parties, et bien rarement on y parvenait. La loi ici n'est pas à blâmer, ni les tribunaux, ni même les hommes d'affaires, mais l'opiniâtreté démente des plaideurs, qui dépasse toutes les limites imaginables : il a été impossible à l'un de mes collègues d'empêcher le cours d'un procès roulant sur la question de savoir si une brouettée de terre enlevée sur la limite de deux champs par l'un des deux voisins lui appartenait légitimement. Coût : 4,000 fr. de frais, que le tribunal, après avoir adjugé la brouettée de terre au demandeur, a divisés par moitié entre le défendeur et lui à raison de leurs rapports de voisinage. N'importe, le demandeur est sorti triomphant de l'audience.

En somme, neuf fois sur dix ou dix-neuf fois sur vingt, les transports civils sont des gaspillages de temps et d'argent, et l'institution des juges de paix, si elle n'était pas de plus en plus détournée de sa mission conciliatoire par l'immixtion de la politique, devrait avoir pour principal effet de prévenir ces actes de folie ruineuse.

Au contraire, les transports criminels sont, de tous les modes d'instruction, le plus sûr, le plus rapide, et même le plus économique, les témoins entendus sur les lieux n'ayant droit à aucune indemnité de déplacement. Sur les deux ou trois cents transports criminels que j'ai faits, je ne me souviens pas d'un seul qui n'ait servi à quelque chose, et presque toujours c'est là que j'ai puisé mes éléments décisifs d'information. Un matin, au pied d'un rocher des Eyzies, est trouvé le cadavre d'un homme qui, la veille au soir, avait eu une discussion violente dans une auberge voisine avec un de ses ennemis, homme dangereux et très mal famé. Toutes les circonstances semblaient accuser ce dernier, l'enquête lui était contraire ; la vue des lieux suffit à démontrer, sans le moindre doute possible, que la mort de la prétendue victime était le résultat d'un simple accident. En suivant la nuit, après être sorti de l'auberge, ivre, un étroit

sentier de chèvre qui côtoie en haut le bord du rocher, il était tombé de plus de vingt mètres de haut. L'explication nous parut d'autant plus acceptable que l'un de mes compagnons de voyage, en voulant refaire le trajet du malheureux et voir de trop près les traces laissées par le glissement de sa chaussure, faillit choir de la même façon.

Même quand un transport, par hasard, n'apporte aucune lumière directe dans l'affaire, il peut encore exercer indirectement une action utile en faisant bavarder les gens et révélant de précieux témoins. Parfois, il amène ainsi le coupable lui-même à lâcher d'imprudents propos. Un vieillard de quatre-vingts ans venait d'être assassiné la nuit dans les circonstances les plus mystérieuses, et notre visite sur les lieux n'avait abouti à aucune indication. Mais, quelques jours après, des ouvriers parlaient entre eux de notre transport, et se demandaient de quelle manière le crime avait pu être commis. C'est bien facile, dit tout à coup l'un d'eux, vigoureux gaillard à la physiologie de hyène, au regard terne et dur : on saisit l'homme à la gorge, on lui donne un croc-en-jambe, il tombe et on l'achève. Et, en parlant ainsi, il accompagnait ses paroles de gestes si expressifs qu'il était impossible de n'y pas voir la reproduction d'une réalité vécue, plutôt que la traduction d'une simple idée. L'assassin s'était trahi. Cet exemple m'a servi à comprendre pourquoi, en général, les mal-fauteurs parlent trop : c'est que le souvenir vivant et obsédant de leur crime devient promptement en eux une idée fixe, et qu'il est presque impossible de penser toujours à une chose sans en parler jamais.

Pour apprécier avec exactitude l'utilité des transports il faut tenir compte des transformations profondes que les progrès de la locomotion et le changement des mœurs ont fait subir dans notre siècle à cette mesure importante d'instruction. L'instruction criminelle va s'urbanisant et se civilisant comme le crime et la peine. Il y a loin d'une descente sur les lieux, telle qu'elle s'effectue encore dans l'une de nos provinces arrières et dans nos pays de montagnes, à cheval, gendarmerie en tête, avec un appareil imposant, à une visite de même nature opérée par des magistrats parisiens que nul ne regarde passer dans la rue portés par un fiacre quelconque qui les dépose devant une porte numérotée. Et, même dans un arrondissement rural, il y a loin de ces sortes de processionnelles cavalcades de justice, qui avaient lieu il y a cinquante ans, à travers des contrées sans routes, ou des chemins de charrettes ou de périlleux « *raspechs* » (1), le long d'abîmes, à nos déplacements judiciaires d'aujourd'hui.

(1) En patois du midi, *raspechs* signifie sentier qui suit le bord d'un rocher, le flanc d'un coteau escarpé, dominant un précipice.

d'hui en une voiture plus ou moins confortable ou dans un compartiment de chemin de fer, demain peut-être à bicyclette... Ce sont les inventions industrielles relatives à la force de la vapeur qui nous ont valu ces changements judiciaires.

Ajoutons qu'il y a plus loin même, si l'on y regarde de plus près, de l'homme de l'art, médecin ou géomètre, qui chevauchait près du juge autrefois, à l'homme de l'art qui l'accompagne encore aujourd'hui en landau ou en wagon. A présent c'est un photographe souvent, et si c'est toujours un médecin, quelle différence entre la médecine légale d'il y a un demi-siècle et celle de nos jours, qui a utilisé à son profit toutes les découvertes de la physiologie et de la chimie contemporaines? En somme, il faut bien reconnaître que les transports criminels ont gagné en célérité et en utilité effective et directe ce qu'ils ont perdu en solennité, en efficacité indirecte, impressionnante. Nous ririons maintenant d'un magistrat qui, comme un certain juge de paix périgourdin du commencement de ce siècle, ferait ses transports de justice en robe et en toque et à cheval; j'ai oui dire que, de son temps, cette chevauchée carnavalesque émouvait les populations.

Mais il est tel cas où le caractère solennel d'une descente de justice n'a rien de déplacé. Je n'oublierai jamais l'impression profonde que j'ai ressentie un matin de printemps à mon arrivée dans un petit village du canton de Villefranche-de-B... où près de trois cents personnes, foule énorme dans cette région sauvage et primitive, attendaient religieusement autour d'un cadavre. Je vois encore, sur la crête d'un mamelon isolé dans ce désert de bois, ce groupe de trois ou quatre vieilles maisons basses couvertes de pierres noires, et, sur le devant de la moins humble d'entre elles, une mare, au bord de la mare un drap blanc posé sur le corps de la victime, à l'endroit de la tête un crucifix, des cierges allumés, et derrière, parmi la population debout et chapeau bas, les parents du mort assis et groupés, formes noires de pleureuses silencieuses, en l'attitude immobile de saintes femmes dans une descente de croix. A quelque distance, le curé, le sacristain, venus pour l'enterrement des débris humains que l'autopsie devait leur laisser bientôt. Il s'agissait d'un crime qui de nos jours, est presque une survivance, et dont la nature archaïque s'accroissait bien par le spectacle que j'avais sous les yeux. La victime était un jeune laboureur de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui, depuis plusieurs années, courtisait une de ses voisines, Marguerite X..., l'héritière de la principale maison de ce petit village, exclusivement habité d'ailleurs des membres de sa famille. Mais le père, le patriarche du lieu, par un caprice aussi inexplicable qu'opiniâtre, ne voulait pas de cette union.

Marguerite, aussi têtue que son père, et, de plus, amoureuse, avait beau se compromettre avec ce beau garçon, laborieux du reste et de bonne souche, aller à ses rendez-vous le soir en conduisant ses moutons, après un coup de sifflet entendu sur la lisière d'un bois, le vieux bonhomme résistait toujours. Enfin, on se décida à lui faire signifier un « acte de respect » et alors, à la grande surprise de tous ses voisins, il changea tout à coup de mine, se dit prêt à donner son consentement.

On prend jour pour le contrat, et, la veille au soir, le fiancé vient voir Marguerite dans la maison de son futur beau-père, qui lui fait le meilleur accueil, ainsi que son futur beau-frère, le nommé P..., viveur de village, endetté, résolu, taillé comme un brigand calabrais. A 11 heures, il part : mais le lendemain, ni les jours suivants, nulles nouvelles de lui. Grand émoi dans le pays : y avait-il assassinat ou simple accident ? La question ne se posa pas longtemps pour la Marguerite : dès son absence au rendez-vous pris pour le contrat, elle jura qu'il était assassiné, et que c'était P... qui avait fait le coup sur les ordres du père. Elle ne se trompait pas. Encore cette fois, l'assassin se trahit lui-même. Pendant que la gendarmerie fouillait en vain toutes les grottes, tous les ravins creux, tous les fourrés de ce sol pittoresque pour y découvrir le cadavre, P..., exalté par le souvenir de son crime, s'oublia jusqu'à dire, dans un accès véritablement singulier de lyrisme bachique, quelques phrases énigmatiques où il semblait parler du mort et dire : « Il dort là-bas sous l'eau... » On vida la mare et on y trouva le malheureux jeune homme, couvert de blessures significatives. Avertis aussitôt, nous arrivâmes, mais, avant que nous eussions eu le temps d'arriver, l'éparse population des hameaux voisins était venue se rassembler là et manifester ses sentiments sous une forme elle-même caractéristique.

Ce n'était pas, en effet, une manifestation expressément dirigée contre le despotisme paternel et les vieux préjugés de famille, une protestation indignée telle qu'on aurait pu l'attendre, en pareille occurrence, d'une foule parisienne. Ces braves gens m'avaient tout l'air de respecter, jusque dans ses aberrations criminelles, le principe de l'autorité familiale, et ils s'abstenaient, pour ne point paraître même l'attaquer, de toute démonstration trop vive de leur sympathie, bien réelle et bien profonde cependant, pour Marguerite. En leur condoléance silencieuse je croyais lire au fond de leurs cœurs quelque chose d'analogue à ce que n'eût pas manqué de dire, devant un malheur semblable, un chœur de vieillards dans une pièce antique : « Ma fille, soumets-toi à la destinée... Toi, belle et vaillante, lui, robuste et fin laboureur, quels superbes

enfants vous auriez eus! Les dieux ne l'ont pas voulu. Mais Erinnys poursuit le coupable, prends courage. Il sera vengé, l'élu de ton cœur! » Ce qu'il y avait de remarquable en cette scène muette, c'était de voir, assise à côté de la mère du jeune homme, Marguerite elle-même, en grand deuil, comme il convient à une veuve qu'elle n'était pas mais qu'elle entendait être en dépit de tout. C'était un caractère abrupt, cette paysanne, et digne, par la ténacité intense de ses sentiments, de jouer le premier rôle en cette tragédie; et elle avait bien le genre de beauté qu'exigeait son rôle, une robustesse gracieuse, un solide et honnête attrait. La gendarmerie eut alors pour elle une inspiration géniale. Une fois le drap blanc soulevé, le corps du jeune homme apparaît, vigoureux, très beau; l'un des gendarmes avant de le transporter dans la maison où devait avoir lieu l'examen médical, fouille les poches et y découvre, avec le sifflet de métal qui servait à leurs rendez-vous, deux alliances d'or... Il prend l'une des alliances et, s'approchant de Marguerite, il la passe à son doigt, au milieu d'un murmure d'attendrissement et presque de ravissement général. Il semblait que ce fût là la consécration publique de ce mystique hymen avec ce mort, le sceau mis à cet amour plus fort que le meurtre... Et le curé, présent, avait l'air d'être venu moins pour un enterrement que pour un mariage... J'étais ému, je l'avoue, comme tout le monde, et je le suis encore à ce souvenir... On ne sait pas ce qui se cache de délicatesse morale, et non pas seulement de sentiment héroïque du devoir, dans le corps admirable de notre maréchassée...

Cette même affaire, je m'en souviens, me servit à mieux pénétrer la psychologie rurale. Parmi les témoins était une jeune bergère de dix-huit ans; elle affirmait, témoignage important, avoir, en suivant le chemin au-dessous de la mare, le lendemain de la nuit sinistre, reconnu les empreintes de pas du jeune homme jusqu'à un certain endroit où elles s'arrêtaient. Et, comme je m'étonnais qu'elle n'eût pas hésité à les reconnaître, elle me dit, de l'air le plus ingénu et le plus assuré du monde, qu'il n'y avait pas un jeune homme de son voisinage dont elle ne discernât l'empreinte du pied avec certitude, même dans un champ labouré. C'est là un flair spécial, d'une subtilité *sui generis*, comme l'acuité de vue du Peau-Rouge. Et je n'ai pas eu de peine, après cela, à comprendre pourquoi le plus grossier des paysans ne se trompe jamais en reconnaissant, après des années, ce qui lui a appartenu ne serait-ce qu'un jour, sa bêche, son couteau, sa poule qu'on lui a volés. Ici s'ajoute un élément nouveau, l'intensité de la notion de propriété chez le paysan; mais, avant tout, ces observations révèlent la force et la profondeur habituelles de l'*attention spontanée*, pour employer l'expression de Ribot, chez des

esprits simples que ne disperse point la multiplicité d'idées changeantes.

Mais je m'aperçois que mes souvenirs de transports m'entraînent loin d'eux et qu'il est temps, pour finir, d'y revenir. J'y reviens pour déplorer la rareté actuelle de ces modes d'instruction. Les transports civils, qui sont ruineux, ai-je dit, et le plus souvent superflus, ont-ils diminué en nombre ? Oui, mais bien moins vite : en vingt ans, de 1874 à 1894, ils ont décréu de 621 à 449 ; ajoutons que depuis 1891, leur chiffre se relève sensiblement ; tandis que le nombre des transports criminels, qui sont la plus intelligente des économies, ne cesse de décroître rapidement : un mot de statistique le prouvera. En 1886 encore, le total des frais de transport alloués aux magistrats en matière correctionnelle s'élevait à 378,366 francs. *Régulièrement*, ce chiffre s'est abaissé, à tel point qu'en 1895 il est descendu à 145,761. Avant peu, si cela continue, la magistrature, de plus en plus casanière, ne connaîtra plus que par oui-dire les émotions des déplacements judiciaires dont j'ai parlé ; et il est temps, on le voit, que les juges d'instruction s'apprentent à écrire leurs mémoires...

C'est d'autant plus urgent que, à vrai dire, le juge d'instruction ne tardera pas beaucoup — en province du moins, non à Paris, — à devenir un mythe, une légende bonne à mettre en roman, un vain titre ne répondant plus à aucune fonction réelle. Chose remarquable, à mesure que les délits deviennent plus nombreux, les affaires mises à l'instruction par le parquet se raréfient progressivement. Le Ministère public — partout, sauf à Paris — préfère instruire lui-même les faits qu'on lui dénonce, au lieu de mettre en mouvement cette vieille machine compliquée et paperassière, qui répugne toujours davantage au pas accéléré de la vie moderne. Et, qu'on y prenne garde, rien ne sera plus propre à accentuer encore cette tendance du parquet que les projets de réforme du Code de procédure criminelle en ce qui concerne l'instruction. Cette machine, qu'il s'agirait de simplifier et d'alléger pour lui restituer son utilité ancienne ou lui prêter une utilité qu'elle n'a jamais eue, on songe à la compliquer et à l'alourdir un peu plus. Qu'arrivera-t-il ? Que, lorsque sera achevé ce chef-d'œuvre de réglementation des fonctions du magistrat instructeur, on cessera presque entièrement d'instruire. J'exagère, soit ; mais, à coup sûr, je ne serai pas contredit si je dis que les progrès de l'information officieuse tendent à refouler, à annihiler dans la mesure du possible le rôle de l'instruction, de même que les progrès de la *correctionnalisation* tendent à l'élimination graduelle du jury. C'est au fond, une sournoise et profonde révolution qui s'opère dans notre justice pénale, sans qu'il y paraisse.

En ce qui concerne l'instruction, je suis bien d'accord avec les réformateurs qu'elle est loin d'être parfaite ; mais je crois qu'il y a mieux à faire que de la ralentir encore pour l'amoindrir, et qu'il convient de tenter l'inverse.

L'avantage des transports, et voilà pourquoi je regrette leur diminution numérique, c'est qu'ils sont une phase de l'instruction à la fois libre et publique, où, sous les regards de la population, le juge, affranchi de toutes sortes de formalités illusoire qui l'emmailottent dans l'ombre de son cabinet clos, fait des enquêtes rapides en plein air, prend des renseignements à droite et à gauche, consigne des observations, des croquis des lieux, sur un bout de papier, hâtivement, pressé d'atteindre le but par le chemin le plus court. En quelques heures alors il avance plus sa besogne qu'en quelques jours ou quelques semaines au Palais de justice.

Si l'on veut faire une réforme pratique, qu'on l'oblige à se transporter sur les lieux dans presque toutes les affaires, qu'on le pousse ainsi à déployer son maximum d'initiative sous sa responsabilité personnelle : ce sera le meilleur moyen d'abrèger encore la durée de la détention préventive, et de remédier aussi à un phénomène des plus fâcheux qu'a révélé notre statistique criminelle : la progression des crimes et délits restés impunis parce qu'il a été impossible d'en découvrir les auteurs.

G. TARDE.
